



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 2 817 454,94 euros
Siège social : 25 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers
552 124 984 R.C.S BOBIGNY

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2015

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société Radiall a été convoquée au Millénaire 1, 35 rue de la Gare, 75168 Paris Cedex 19, le jeudi 21 mai 2015, sous la présidence de Monsieur Yvon Gattaz, Président du Conseil de surveillance. Les actionnaires, qui représentaient 99,51% des droits de vote, ont rejeté une résolution et adopté les autres résolutions qui leur étaient proposées.

Elle a en particulier :

- approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014 ;
- approuvé le versement d'un dividende net de 2,50 € par action, correspondant à une distribution globale de 4 620 310 € (quatre millions six cent vingt mille trois cent dix euros), le dividende a été mis en paiement le 28 mai 2015 ;
- renouvelé le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Didier Lombard, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- renouvelé le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marc Ventre, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- approuvé les modifications des articles 13, II et 13, IV des statuts relatifs à la durée de mandat et à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance ;
- exprimé un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 ;
- autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit (18) mois suivant la date de l'Assemblée générale, à opérer sur les actions de la Société Radiall dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, ce, dans la limite d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50 000 000 €) et d'un nombre maximal d'actions ne pouvant excéder 10% du capital social ;
- autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit (18) mois suivant la date de l'Assemblée générale, à annuler les actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ou d'une offre publique de rachat ouverte à l'ensemble des actionnaires, ou à réduire le capital à due concurrence, ce, dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant excéder 15% du capital social.

A propos de Radiall

Radiall conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés principalement aux applications de la communication sans fil et aux équipements militaires, aéronautiques et spatiaux. Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist B – NYSE Euronext.

www.radiall.com



Guy de Royer
Communication financière
Tél : 33(0)1 49 35 35 51

guy.deroyer@radiall.com

VOS CONTACTS



Gilles Broquelet
Tél : 33(0)1 80 81 50 00

gbroquelet@capvalue.fr